

République Française
Département : LOIRET
Arrondissement : Montargis
DOUCHY-MONTCORBON - COMMUNE NOUVELLE

Procès verbal

Le jeudi 28 mai 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 16 mai 2026, s'est réunie sous la présidence de Marie-Laure JAVON.

Secrétaire de la séance : Thibault BURGHARD

Présents : Thibault BURGHARD, Christèle DAVID, Agnès FAURE, Patricia FOLLIET, Sophie HUET, Jean-Gérard JAFFORY, Marie-Laure JAVON, Marlène MARTIN, Jean-Marc MERCIER, David MISERAY, Florian PRESLE, Frédéric ROJAS, Christel SAP, Stéphanie TALVARD, Alain TOUCHARD, Nicolas TRIPOT-FOUTEAU

Représentés : Camille BERNARD représentée par Frédéric ROJAS, Françoise BRUNET-LEVINE représentée par Christèle DAVID, Guillaume CANAULT représenté par Marie-Laure JAVON

Absents :

Excusés :

Ordre du jour :

Approbation procès verbal séance du 28 avril 2026

Finances : Décisions modificatives, salon de Sophie

Cartes de pêche

Vente chemin rural

Règlement des cimetières

Informations et questions diverses

Madame le Maire ouvre la séance, procède à l'appel, le quorum est atteint.

Le procès verbal de séance du 28 avril 2026 est validé à l'unanimité.

M TOUCHARD présente la décision modificative à apporter sur le budget 2026 : la modification d'un certain nombre de lignes d'investissement est due notamment à l'équipement du service technique tant au niveau matériel (achat tracteur neuf, camion d'occasion) que la sécurité au travail.

Une demande de subvention, au titre du volet 3, auprès du Conseil Départemental sera déposée en ligne en juin 2026 afin de bénéficier d'une aide financière.

La trésorerie va inévitablement baisser sur la fin d'année, c'est prévisible et prévu.

Délibération de la décision modificative n°1 - COMMUNE DOUCHY-MONTCORBON 2026 (N° DE_047_2026 - DE_043_2026 annulée suite erreur sur article au chapitre 011)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2026, étant insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
023	Virement à la section d'investissement	0	158 000
011 - 61521	Entretien, réparations bâtiments publics	0	-158 000

TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
2157 - 0	Matériel et outillage technique	0	60 000
2158 - 0	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	14 000
2135 - 0	Installations générales, agencements	0	34 000
2131 - 0	Bâtiments publics	0	11 000
2182 - 0	Matériel de transport	0	49 000
1323 - 0	Subv. non transf. Départements	10 000	0
021 - 0	Virement de la section de fonctionnement	158 000	0
TOTAL INVESTISSEMENT		168 000	168 000
TOTAL		168 000	168 000

Délibération : Adoptée

Remboursement facture chauffe eau au Salon de Sophie (N° DE_044_2026)

Madame le Maire informe que Sophie LEBOEUF, locataire du local commercial communal sis 33 rue du Gâtinais ayant pour enseigne Le Salon de Sophie, a effectué le remplacement du chauffe-eau par ses soins.

Or, le guide illustré des réparations locatives confectionné par la commission nationale de concertation du Ministère du Logement et de l'Habitat Durable démontre qu'il s'agit de la responsabilité du bailleur.

En conséquence, Madame le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le remboursement du chauffe-eau acheté chez BRICOMAN à Montargis-Amilly, facture n° 0142600013271 du 16.04.2026, pour un montant de 269,50 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des voix** :

Vu le décret n° 87-712 du 26 août 1987 pris en application de l'article 7 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière et relatif aux réparations locatives, version consolidée au 23 juin 2016,

- **DÉCIDE** d'accorder le remboursement de la facture n° 0142600013271 du 16.04.2026 d'un montant de 269,50 € au Salon de Sophie,
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder au mandatement de la somme de 269,50 € en faveur de Mme LEBOEUF Sophie, locataire au 33 rue du Gâtinais Douchy 45220 DOUCHY-MONTCORBON, dirigeante du Salon de Sophie.

Délibération : adoptée

Cartes de pêche (N° DE_045_2026)

Madame le Maire expose :

Actuellement, la délibération n° DE_047_2016 du 19 février 2016 acte la prise en charge de la carte de pêche pour les enfants domiciliés sur la commune de DOUCHY-MONTCORBON à partir de 6 ans (dans l'année civile) jusqu'à leur 18ème anniversaire (dans l'année civile).

Madame le Maire propose d'ajouter les enfants des dirigeants commerçants, artisans et entrepreneurs dont le siège est fixé sur Douchy-Montcorbon et pour leurs enfants âgés de 6 à 8 ans.

Madame le Maire sollicite la décision du conseil municipal sur cette nouvelle proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité des voix** :

- **VALIDE** la proposition ainsi détaillée :

a) Enfants domiciliés sur la commune de DOUCHY-MONTCORBON à partir de 6 ans (dans l'année civile) et jusqu'à leur 18ème anniversaire (dans l'année civile),

b) Enfants, âgés de 6 à 8 ans (dans l'année civile), des dirigeants commerçants, artisans, entrepreneurs sous réserve que leur siège social soit fixé sur DOUCHY-MONTCORBON (extrait KBis et livret de famille),

- **AUTORISE** Madame le Maire à faire appliquer la présente délibération.

Délibération : adoptée

Vente chemin rural à Romery (N° DE_046_2026)

Madame le Maire expose la situation d'un chemin rural dit du Grand Marchais à Romery sur la commune déléguée de Montcorbon.

Après avoir pris connaissance de la note explicative de M TOUCHARD et du plan cadastral, le conseil est sollicité pour donner un avis de principe nécessaire pour l'engagement des démarches administratives c'est-à-dire : le désaffectation du chemin cédé soit sur les 125 derniers mètres et l'enquête publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à la majorité des voix : 2 CONTRE - 1 ABSTENTION**

- **ÉMET** un avis favorable à l'engagement de la procédure de désaffectation et d'enquête publique,

- **AUTORISE** Madame le Maire à poursuivre la procédure.

Délibération : adoptée

Règlement du cimetière

La commission a travaillé sur la révision du règlement du cimetière, le document présenté est validé par Madame le Maire qui va l'entériner par un arrêté du Maire, la police des cimetières relève de la compétence exclusive du maire en application des articles L.2212-2 et L.2213-9 du CGCT.

L'affichage de l'arrêté entier va être supprimé, l'arrêté sera consultable en mairie. Des plaques signalétiques simplifiée vont être mises en place.

Informations et questions diverses

Mme JAVON informe que six transports (découverte CP et collège - cross inter écoles + collège - kermesse - Noël) par an, au titre des sorties scolaires, seront pris par la commune pour les écoles maternelle et primaire élémentaire dans l'année civile (environ 1500 €).

Mme JAVON informe de la mise en place de feux tricolores à détection d'approche. Un rendez-vous avec le Conseil Départemental pour le positionnement des feux (environ 12000 €).

Mme JAVON informe qu'un travail est en cours sur le contrat de la salle des fêtes Montcorbon par rapport aux

parkings autorisés.

Mme JAVON informe qu'un travail est en cours sur le City Park pour la réfection des sols et l'ajout d'un panneau avec les horaires d'occupation.

Chaque commission, les élus communautaires et les représentants auprès de divers organismes extérieurs ont également fait un point sur leur travail.

Le prochain conseil municipal est fixé au mardi 30 juin 2026 à 20h00.

Marie-Laure JAVON
Président de séance

A stylized blue ink signature of Marie-Laure JAVON, featuring a large loop and a trailing flourish.

Thibault BURGHARD
Secrétaire de séance

A stylized blue ink signature of Thibault BURGHARD, written in a cursive script.